

Résumé opérationnel du rapport de suivi 2014-2015 du PwDR 2014-2020

Il s'agit du premier rapport de mise en œuvre du Programme wallon de développement rural 2014-2020 préparé conformément au règlement (UE) n ° 1305/2013, Article 75 et au règlement d'exécution (UE) n ° 808/2014, Article 15. Le présent rapport donne un aperçu de l'évolution financière du programme et de la mise en œuvre des mesures pour les deux premières années de la période de programmation (2014 et 2015).

Le PwDR 2014-2020 n'ayant été approuvé que le 20 juillet 2015, aucune mesure hormis la 19.1 (LEADER) ne comporte des dossiers finalisés en 2015 sur base des dispositions du nouveau programme. La plupart des appels à projets n'a en effet débuté qu'à partir du dernier trimestre 2015, voire début 2016. Les mesures de type "surfaces" ont été mises en œuvre selon les modalités du nouveau programme dès la campagne 2015 mais les paiements n'interviendront qu'en 2016. Le présent rapport comporte donc essentiellement des données portant sur des dossiers approuvés sur base de l'ancien programme et payés en partie ou totalement avec le budget du PwDR 2014-2020.

Le chapitre 1 reprend, par priorité, le niveau d'atteinte des indicateurs cibles ainsi que l'état d'avancement des indicateurs de réalisation des mesures contribuant à la priorité concernée. Ainsi, ce sont 95.927.172,26 € qui ont été dépensés au cours de ces deux premières années du programme. Les mesures 4.1 et 6.1, respectivement mesure d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles et d'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs ont consommé une part importante du budget. La mesure 4.1 a permis le financement, au moyen d'un peu plus de 27 millions d'euros, intégralement ou pour partie, de 5.335 investissements présentés par 2.710 exploitations lors de la période de programmation précédente. 14% du budget dédié à la mesure 6.1 a été consacré à la finalisation de projets d'installation initiés dans le cadre du programme précédent.

En ce qui concerne les mesures "surfaces", les dépenses relatives aux mesures 10, paiements agroenvironnementaux et 13, paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles, ont concerné le paiement des campagnes 2013 et 2014 mises en œuvre selon les dispositions du PwDR 2007-2013. Elles se sont élevées à environ 42,6 et 17,3 millions d'euros respectivement pour les mesures 10 et 13. Les mesures agri-environnementales et climatiques ont été mises en œuvre sur une surface cumulée d'environ 100.000 ha et 25% des dépenses ont concerné des exploitations biologiques. Les dépenses de la mesure 12, paiements au titre de Natura 2000, ont permis le financement de la campagne 2014 relative aux agriculteurs pour un montant d'un peu plus de 2,5 millions d'euros. La sous-mesure 19.1 a permis d'accorder aux Groupes d'Action Locale candidats de la première phase de sélection une aide financière à l'élaboration de leur document stratégique.

L'ensemble des indicateurs collectés se retrouve au chapitre 11, en annexe.

Le chapitre 2 traite des activités liées à la mise en œuvre du Plan d'évaluation du programme. En 2015, un appel d'offre a été lancé en vue de sélectionner un évaluateur externe. De plus, en vue d'améliorer la fourniture et la gestion des données d'indicateurs, des fiches par mesure décrivant les

indicateurs collectés ont été rédigées et une base de données pour le stockage de l'information a été mise au point.

Le chapitre 3 liste les mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme : propositions de modifications du programme, organisation des comités de suivi, lancement des appels à projets, mise à jour de l'application permettant la soumission, sélection et gestion des projets mais aussi les différents audits réalisés au cours de la période concernée.

L'organisation du réseau wallon de développement rural ainsi que les actions menées en 2015 sont reprises au chapitre 4. Le réseau comporte deux niveaux opérationnels qui sont, d'une part, la Commission permanente et d'autre part, les groupes de travail thématiques, avec une structure transversale pour l'animation et la coordination. Ses activités durant l'année 2015 ont été réduites étant donné la sélection récente de la cellule d'animation dont les missions ont été confiées à la société "Trame" pour une période de 3 ans.